L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 10 JUIN.

La section française à l'exposition.

—La *Tribune* de New York, commence la publication d'une série de correspondances consacrées à l'examen de la section française de l'Exposition. Voici quelques passages de la première lettre.

Les journaux ont été un peu trop précipités dans leur jugement de la section française. Toutes leurs critiques touchant le retard dans l'installation étaient fondées, mais en discutant ses mérites comparatifs alors que les étalages n'étaient qu'à moitié faits, on s'est arrivé à des conclusions qu'il faut réviser. Maintenant que l'ordre est à peu près rétabli, et qu'il n'y a qu'un petit nombre d'exposants qui n'aient pas encore complété leurs exhibitions, il faut reconnaître qu'en somme cette section sera pour beaucoup de gens la plus intéressante de l'Exposition, et que plusieurs de ses groupes sont sans rivaux. Il ne vaut pas la peine de faire des comparaisons, mais je peux dire que si la porcelaine de Berlin était enlevée de la section allemande, et que si l'argenterie d'Elkington, la porcelaine et les articles Doulton étaient enlevés de la section anglaise, les espaces occupés par ces deux pays ressembleraient, sous le rapport de la beauté, à celui de la France, comme un champ de pommes de terre ressemble à un parterre de fleurs. En Allemagne et en Angleterre, comme aux Etats-Unis, il est quelques industries où l'élément artistique est développé à un haut degré, mais en France la rapide perception de beauté caractéristique des races latines se manifeste dans de très nombreux produits manufacturés, si bien que des articles qui, à raison de leur emploi, sont vulgaires partout ailleurs, sont élevés, ici presque jusqu'au domaine de l'art. Quand les objets par eux-mêmes ne sont pas susceptibles de grâce et d'ornement, les exposants français savent les arranger de façon à produire des effets agréables.

Ainsi, la prédominance d'articles d'une véritable beauté, comme bronzes, porcelaines, faïences, dentelles, bijoux et l'innombrable phalange d'articles de fantaisie, se combine avec l'arrangement systématique et plein de goût des objets et tissus plus communs, pour rendre la section française exquise aux yeux des personnes de goûts cultivés. C'est aussi le domaine spécial des dames, et l'on pourrait avec raison inscrire sur ses portails: "Place aux dames!" car nulle part ailleurs ne sont autant de ces choses élégantes, objet de la convoitise des femmes—châles de dentelles du plus beau travail, profusion de soies de toutes couleurs et de tous dessins, riches brocards et velours, ravissantes broderies, coûteuses robes de Paris, chargées de fleurs et de véritables dentelles, bas de soie avec insertion de dentelles au cou-de-pied, ce qu'il y a de plus mignon en fait de souliers et de pantoufles, bijoux, évantails, rubans, fleurs artificielles et mille originaux et jolis articles pour le pupitre à écrire, la cheminée et la table du boudoir, tous admirables en leur genre. Si quelqu'un va à l'Exposition avec une dame et se trouve pris dans cette région de costumes et d'ornements, sa journée est perdue. Inutile de parler, comme contre-attraction, d'argenterie américaine, de peintures anglaises ou de sculptures italiennes—leur charme n'opère pas dans les limites de la section française. Ce merveilleux châle en dentelles noires, ou cette robe de satin blanc avec sa longue queue brodée de soie et de fils d'or, exercent un attrait plus puissant.

Si un homme désire faire une inspection sérieuse et instructive des vitrines françaises, et qu'il ait une dame avec lui, qu'il commence par les bronzes, ou les produits chimiques, ou les voitures, et qu'il évite la région dangereuse où les modistes et les bijoutiers de Paris tendent leurs pièges sous ses pieds. Il peut s'aventurer dans la magnifique galerie des fabricants de soieries de Lyon, mais pas plus loin. On peut voir là combien fait plus d'effet cet étalage de soies, auquel 40 fabricants peut-être ont contribué, que n'en feraient ces exhibitions isolées de chacun d'eux. Du milieu de l'enceinte, assis sur les coussins moelleux d'un divan confortable, vous embrassez d'un coup-d'œil l'effet saisissant de l'exhibition entière. Vu de cette manière, l'ensemble de l'exhibition de cette industrie produit une impression remarquablement brillante, tandis que si les articles avaient été installés sur une longue ligne de vitrines séparées, leur vue aurait semblé monotone et fatigante. Plusieurs exposants de la section française ont eu recours à des moyens ingénieux de propagation des doctrines du libre-échange. Par exemple, Fau d'eux exhibe une pièce de soie noire au centre de laquelle est tissé en couleurs un cheval de course lancé à toute bride avec un jockey sur le dos. Au dessous, sur un rouleau, les mots: *Liberté commerciale*; et sur les bouts flottants de la ceinture du jockey, la légende: *Libre échange*. Beaucoup de maisons ont de très belles exhibitions de cocons: une en expose cinquante variétés.

L'AMNISTIE.—Neuf sénateurs républicains seulement ont voté, hier, pour la proposition d'amnistie générale, ce sont MM. Victor Hugo, Peyrat, Crémieux, Corbon, Scholcher, Tolain, Ferouillat, Pomel et Lelievre (d'Alger.)

L'amnistie étant définitivement repoussée, le gouvernement va s'occuper de dresser la liste des condamnés qu'il conviendrait de gracier, en tenant compte de leurs dossiers, de leurs notes et aussi de leur attitude depuis leur condamnation.

En même temps que cette liste, le cabinet aurait l'intention de publier un avis autorisant la rentrée en France d'un certain nombre d'ouvriers qui, à la suite des événements de la Commune, avaient jugé prudent de passer à la frontière.

Toutefois, avant de prendre une résolution définitive sur ce point, le maréchal de Mac-Mahon, ainsi que le conseil des ministres, attendront l'envoi des renseignements demandés à nos représentants en Suisse et en Angleterre, pays où se trouvent le plus de réfugiés français.

Pour prendre ces diverses mesures, le cabinet agira-t-il seul ou demandera-t-il le concours d'une commission consultative composée de sénateurs et de députés? Sur ce point, les opinions sont fort divisées.

LES VINS EN FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie*:

L'importante question des vins et du vinage vient d'être résolue en principe, selon les *desiderata* des négociants intéressés.

Un délégué de ces derniers avait exposé au ministre compétent, au nom de tout le commerce d'exportation des vins, l'infériorité dans laquelle se trouvent placés, vis à vis de leurs concurrents étrangers, les négociants français, par suite de toutes les entraves dont les entoure la législation en vigueur; en conséquence, il réclamait le rétablissement de la faculté, récemment supprimée, d'utiliser en franchise, pour l'exportation, les vins d'Espagne.

D'autre part, les chambres de commerce du Midi avaient exprimé le vœu que le gouvernement fit tous ses efforts pour obtenir de l'Assemblée le vinage à prix réduit.

Nous apprenons que l'honorable ministre des finances partage entièrement cette manière de voir; un projet de loi en faveur du vinage à prix réduit à été présenté à la Chambre par lui, et quand viendra la discussion il parlera dans ce sens.

MM. Robert Mitchell, Paul de Cassagnac et dix-huit de leurs collègues ont, dans la séance du 31 mars, déposé sur le bureau de la Chambre la proposition suivante:

"Art. 1er. Il sera procédé à une enquête parlementaire à l'effet de rechercher les moyens de réduire les droits de circulation d'entrée et d'octroi qui grèvent actuellement les vins.

"Art. 2. La commission d'enquête sera composée de vingt-deux membres nommés par les bureaux de la Chambre des Députés. Elle devra faire son rapport dans le plus bref délai possible."

La première commission d'initiative, après avoir délibéré, dans sa séance d'aujourd'hui, sur cette proposition, a conclu à la non-prise en considération.

M. Andrieux a été nommé rapporteur.

—Deux journaux républicains annoncent, d'après un télégramme d'Auch, qu'une erreur a été commise dans l'addition des résultats du vote. Les chiffres du scrutin devraient être rétablis comme suit:

M. Jean David, républicain, 7,812 voix
M. Peyrusse, bonapartiste, 7,801 voix.

C'est M. Jean David, et non M. Peyrusse, qui serait ainsi élu, ou du moins, si la majorité absolue ne lui est pas définitivement acquise, il y aurait lieu à un scrutin de ballottage.

Une vérification ultérieure paraît nécessaire.

VÉRITÉ EST PUISSANCE.—Les emplâtres poreux de Capcine de Benson sont sans doute une grande amélioration sur l'article ordinaire. Ils dissipent la souffrance immédiatement et guérissent plus vite qu'aucun autre emplâtre ou liniment connu. Ils sont purement composés de végétaux.

Mss. Althans, Vincent & Co., Parker's Pharmacy, M. et M. Cook & Co., W. Wynn & Co., Menninger & Co. et d'autres droguistes de la ville de Brooklyn, New-York, disent volontiers:

"Que tous ceux qui ont usé des emplâtres poreux de Capcine de Benson en parlent d'une manière très favorable; leurs propriétés curatives sont établies, et bien qu'il ne soient pas dans l'habitude de recommander les remèdes, ils n'hésitent pas à recommander à leurs patrons les emplâtres de Capcine de Benson parce qu'à leur connaissance ils sont grandement supérieurs aux emplâtres poreux ordinaires, parce qu'ils opèrent plus vite et soulagent immédiatement et effectivement, et parce qu'ils guérissent des maux que l'article ordinaire atténue simplement après un usage continu. Essayez-les vous serez convaincu. Prix 25 cents.

SEABURY & JOHNSON,
Pharmaciens-chimistes de N.-York.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
EPICERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Ventes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux Magasins Bien.
Coin Vieille-Levée et Bienville.
17 juil 75—1 an Nlle-Orléans

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent-quarante-quatre du Code de Procédures soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille."

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus —ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.

Approuvé le 4 avril 1876.
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit faite par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5
(Encoignure Bienville.)
Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
Nouvelle-Orléans.

Dépôt du Bitter des Arabes,
73...........Rue DECATUR...........73
Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifient l'estomac ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.
VERGNOLE,
1sept—1a Propriétaire

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.
P. PAVIA,
FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéfaisables. Mes prix sont tellement modérés que je défie, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de tiers (?) depuis $36,00 par douzaine.
Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.
Branche: 20, rue St-Charles, près Canal.
Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 23 av.75—1an

CARBONICO-PHOSPHATED
COD LIVER OIL
U.S. PATENT No. 109,749.

L'ACIDE CARBONIQUE
dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGREABLE et plus DIGESTIBLE.
C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit protégée par un brevet d'invention. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES rancissant facilement.
A vendre par tous les droguistes.
Renseignements et ordres à A. JAS, Droguiste 163 Chartres, N. O.
Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 12avril—3m

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.
Le Pontchartrain Cheap Store.
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS
de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.
On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.
Les acheteurs sont priés de venir examiner mes stock avant de faire leurs achats ailleurs.
Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices.
21fév76—1an.

SPECTACLES, BALS, &c.

THEATRE DE L'OPERA.

Samedi soir, 17 juin 1876, à 7 1/2 heures.

REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE
—OFFERTE PAR LE—
CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS
AU BENEFICE DE
MR. FERNAND ARMANT,
Auteur Lauréat du grand Concours Dramatique International de Paris 1876.

Première représentation sur la scène et en Amérique de "LES BRAVES GENS et LA FAUVETTE." Comédie en un acte par F. Armant. Cinquième acte du drame Lauréat de F. Armant, "LES PATRIOTES," précédé d'une conférence par l'auteur.

Au lever du rideau le MENUET-BOCHAM-BEAU, sous la direction de Mr. Auguste Davis. Billets $1 00—3mes 50 cents.

3juin—

Grand Pique nique de Pompiers,

—DONNE PAR LE—

VOLUNTEER FIRE CO, No 1,

—ET LE—

VIGILANT FIRE CO., No 3,

Aux Fair Grounds,

LES DIMANCHES, 18 et 25 JUIN 1876.

Prix du billet......50 cents.

Gratis pour les dames et les enfants.

Un coupon attaché à chaque billet donne au porteur la chance de gagner un des lots suivants:

1o Une montre et une chaîne en or, pour un monsieur;
2o Une montre et une chaîne de dame, en or;
3o Une machine à coudre, de Singer;
4o Une montre en or, pour un monsieur;
5o Une paire de bracelets de dame;
6o Un fourneau de cuisine, No 7;
7o Une pipe en écume de mer;
8o Une canne à tête d'or.

PROGRAMME.

Course de ponies, pour tous, un mille;
Course au trot, un mille à la fois, pour les chevaux qui n'ont jamais excédé 2:45;
Course d'un mille, pour tous;
Course à l'amble, un mille à la fois, pour tous;
Course de ponies de moins de 14 mains, un mille;
Course de mulets, un mille. Le dernier mulet aura le prix;
Course au trot de chevaux de pompes à bras, un mille, pour tous les chevaux du département de la Nlle Orléans, du 6e district, d'Alger et de Carrollton.
Défi—Course entre le "Loafer Horse" du No 1 et le "Lion Horse" du No 3, attelés à des pompes à bras—un mille—bourse de $2. 0.
Course au trot, de charrettes de laitiers, un mille.
Course au trot, de charrettes de bouchers.
Course au trot, de hose carriage, un mille, pour tous les chevaux des quatre départements.
Défi—Course entre le cheval "Samson" du No 1 et le cheval "Baker" du No 12, attelés à des hose carriages, un mille, au trot, pour 2 barils de bière. Le foreman de chaque compagnie conduira son cheval.
Course de petits vendeurs de journaux—1/4 de mille.
Course à pieds—100 yardes—pour tous les membres du département.
Course, au trot, d'attelages de deux chevaux, pompes à vapeur, un mille, pour toutes les compagnies des quatre départements.
Jet d'eau, par 100 pieds de tuyaux. Prix, $100 et les cornes du "Champion" du Volunteer No 1—pour toutes les pompes à vapeur du département.
Jet d'eau, pour pompes de 3e ordre. Prix, $25 en or et une paire de cornes dorées—pour toutes les pompes de 3e ordre.
Il y aura en outre beaucoup de jeux en plein champ, sous la direction du comité—course au sac, course de brouettes, cochon à la queue graissée, poteau graissé, &c.
Grand bal sur la plateforme et dans la bâtisse en briques.
La musique sera exécutée par le Crescent City Band et le Frank Fortune's Band.
Les barraques, les buvettes, &c., pour ce piquenique seront vendus, aux Fair Grounds, le dimanche, 11 juin, à 11 heures du matin.

4juin— F. SCHNEIDER, Président.

Jardin de Wenger
11 et 13. RUE BOURBON 11 et 13
H. WENGER, propriétaire.
C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; TROIS BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une entrée séparée. La meilleure bière et les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.
La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre.
Le plus grand orgue-orchestre du monde joue de 11 heures du matin à minuit. 13jan—1an

Hibernia Insurance Company,

Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gauche,
Davis Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gasquet.

Et, le 8 mai, a une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payés en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.
Nlle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,28,4,11,18juin

BLACKMAR & FINNEY
174 CANAL ST.
OPPOSITE CHRIST CHURCH.
PIANOS, ORGANS & MUSIC

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS,

11 RUE ST-LOUIS,

Avis Mensuel—Juin 1876.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	K
Abadie (Dr Pierre)	Kien (Anatole)
Abadie (Jean)	L
Auzies (François)	Lisbonl (Mme)
B	Lacroix (Mme Vve Adolphe)
Ballon (Lucien)	
Bayle (Nicolas)	Loupforest (Charles)
Bellande (Antoine & Jo-seph)	Lamon (Jean)
	Lasalle (Jean)
Bonnet (Alphonse)	Lauer (les époux)
Basset (Mme Vve)	Lobit (les époux)
Braune (Mme Vve)	Latour (Mr)
C	M
Carrau (Jean Marie)	Marsan (Henri Bernard)
Clément (François)	Munier (Constant)
Campagnet (Pierre)	Michel (Joseph)
Cassagne (Benoît et Ma-rie)	Morelot (Charles)
	P
D	Piches (Marie)
Dours (Isidore)	Pavy (Octave)
Deschatelets (F)	Petit (Alexandre)
Draux (Antoine)	Q
F	Queru (Pierre)
Fournier (Hippolyte)	R
Falc (Mlles Arthémise et Elvina)	Ruotte (M)
	Ronet de la Cour (Mlle)
G	S
Garde (Jean)	Sassons (Mme Marie)
Grusgogeat (Louis Jose-Sanatens (Adrien Eugène)	
Garitey (Etienne)	T
Garrua (Paul)	Thiebaut (Alphonse)
Gabriel (Mme)	Toujs (Baptiste)
H	
Hélier (Mr)	

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

2juin— REYNAUD.

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Remparts:

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.
Planches pour plafond (ceilling) à $12 00 les mille pieds, livré.
R. W. Boards à $12 00 les mille pieds, livré.
Conditions—Comptant.
NICHOLAS CONNELL.

ANT. CARRIERE O. CARRIERE
E. L. CARRIERE. CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons,
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.
Avances libérales sur consignations à mes amis de Londres, Liverpool, le Hâvre et Bordeaux.
7sept—1an

Salle du Comité Démocrate de Paroisse.

PAROISSE D'ORLEANS.

A une assemblée du Comité tenue dans la soirée du 30 mai 1876, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés:

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs,

Il est résolu que chacun des clubs centraux des wards de cette paroisse procédera à un nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs de son ward; que cet enregistrement sera inscrit sur un double jeu de livres, du 5 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance de commissaires désignés par les présidents des clubs centraux ou élus par les clubs centraux.

2o Les présidents des clubs centraux nommeront ou les clubs éliront des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 28 juin inclusivement, et dont le devoir sera de délivrer un certificat d'enregistrement à chaque votant dûment enregistré.

3o Chaque club central transmettra au comité de paroisse, vers le 29 juin, une copie de l'enregistrement dûment revu.

4o Aucun votant ne pourra se faire enregistrer à moins qu'il ne produise des papiers d'enregistrement d'Etat de 1874, ou qu'il ne soit reconnu par deux votants enregistrés du ward ou qu'il ne soit devenu majeur depuis le dernier enregistrement.

5o Le 30 juin, il sera procédé, dans chacun des wards, à l'élection des officiers suivants du club central: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier; il sera procédé, également, à l'élection de deux délégués au comité de paroisse.

Les polls seront ouverts de 7 heures du matin à 5 heures du soir, et personne ne pourra voter à moins qu'il n'ait été dûment enregistré comme votant du ward.

P. MALOCHEE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.

Les Présidents des divers Clubs Centraux de Ward auront à prendre immédiatement des mesures pour mettre à exécution les clauses ci-dessus.

2 juin—3t E. L. BOWER, Secrétaire.

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIQUE-NIQUE!

DONNE PAR LA
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE
—DE—
ST-MAURICE
Dimanche, 11 Juin 1876,
Dans l'Habitation Dervillé-Lozes,
PRÈS DES ABATTOIRS.

Programme:

1. Grande Sortie et Procession avec Musique de la Société, à 10 heures A. M.
2. Jeux, Courses, Loteries et Amusements divers.
3. Le soir, Grand BAL CHAMPETRE sur une immense Plate forme.
4. Musique toute la journée par une Bande choisie.

Prix du Billet:

Pour Hommes et Jeunes Gens au-dessus de 14 ans, 50 cents. Dames (avec Cavalier) et Enfants, Gratis.

Le Comité d'Arrangements se réserve le droit de refuser l'admission au porteur d'un billet en lui remettant 50 cents.

En cas de mauvais temps, le Pique-Nique sera ajourné et ce billet sera valable pour le jour fixé.

Le règlement des tickets se fera, sans faute, Dimanche, 11 juin avec le collecteur, de 10 heures du matin à minuit.

Après cette date les tickets non rendus seront considérés comme vendus.

Chaque sociétaire, sous peine d'amende, se rendra à 9 heures et demie du matin pour répondre à l'appel et accompagner en toute pompe les drapeaux et la bannière de la Société jusqu'au lieu du pique-nique.

Les portes seront ouvertes à 10 heures précises du matin.

2 juin—6 f 2,3,4,5,9,11

La célébration

—DU—

CENTENAIRE,

PAR

L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane

AUX FAIR GROUNDS,

Le Mardi, 4 Juillet 1876,

surpassera de beaucoup toutes les fêtes précédemment données par cette organisation.

Le programme des amusements, que l'on prépare sera très long et très attrayant; il sera publié aussitôt qu'il sera complété.

Souscription..........50 cents.

Les applications pour invitations de dames peuvent être mises à n'importe quel membre de l'Association.

Toute correspondance relative à la célébration doit être adressée au Président du Comité, Lock Box 1786. 14 mai. 21, 28 juin 4, 11,18

Chemin de fer d'Orléans.

CARS POUR LES FAIR GROUNDS.

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans prévient les Sociétés, les Clubs, les Ecoles et les Réunions particulières qui organisent des pique-niques et qui ont besoin de CARS pour se transporter, eux et leurs invités, aux Fair Grounds, qu'ils pourront toujours en retenir le nombre qu'il leur plaira en s'adressant au bureau de la Compagnie, coin Lafarge et White, ou au Président, J. PLAISENT, No 8, rue St-Louis. Les excursionnistes seront déposés en face de la porte centrale des Fair Grounds. 23mai—1f

PROCESSIONS!

MONSIEUR B. NONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats-Unis,

A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se tiendra à la disposition des Sociétés.

Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
65 rue St-Louis,
23avril—2m DMarJ Nlle-Orléans.

Le Dr. G. P. MALONEY

150........Rue du Canal.........150

CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 22nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New-York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle de l'esprit et des morts. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE

—CONTRE LA—

DYSSENTERIE.

Le remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt, rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

Le PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste: en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les médecins; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 6 à 8 heures. 11mars—76—1an

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir? qu'est ce que le passé? qu'est-ce que nous? qui guide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, donne ses consultations sur toutes les choses de la vie; bonheur, santé, maladie, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue Delord 214, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir.

16nov—1an.

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays; ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice. Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fussent respectés à l'intérieur comme chez eux. (Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'il appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.

C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dûs la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau Mexique.

La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient, être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, dominer les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité?

Mais par ces considérations, les vétérans lui (?) associés de la guerre du Mexique invite le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle Orléans; ils croient

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, à tous, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontrerait à toute la population la valeur de l'Union lui ferait apprécier les sacrifices qu'il a fallu subir pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qui doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et le priassent de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PURCELL, 1er vice-président
Capitaine J. E. BOEHLER, 2nd vice-président
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier.
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.

Comité exécutif du Louisiana Association Veterans of the Mexican War, au No 53 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

12mai—

L'Union Française,

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LA RUE
11 nov—1an

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur ses registres des personnes sollicitant du travail.

Hommes	209	
Femmes	58—soit 267	

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes	164	
Femmes	46—soit 210.	

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union; Messieurs A. Landry, Hava, du Bausset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jas, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$ 313 80.	
Collections pendant l'année	1110 85	$1424 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 203 logements et 405 repas	$ 122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau,	891 10	
Frais divers, annonces, imprimés	187 12	$1452
En caisse le 1er Décembre 1875		$ (?) 17

J. B. MONDIBOT, Secrétaire

Déc—47 J.V.S.D.

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la Nouvelle-Orléans, Louisiane,

Le SAMEDI,

29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans,

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot		$100,000
1 lot		50,000
1 lot		20,000
1 lot		10,000
2 lots de $5000		10,000
4 lots de $2500		10,000
20 lots de $1000		20,000
50 lots de $500		25,000
1200 lots de $100		120,000
2000 lots de $50		100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à........$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans,

Lne

Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

ASSURANCES

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

—DU—

Crescent Mutual Insurance Company.

Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876:

Primes d'incendie	$201,008 28	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 28	353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		283,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.		
Pertes par l'incendie	$56,960 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,471 90	$147,390 58
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c	83,728 11	$231,118 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$13,728 78	
Prêts sur bons et hypothèques	56,443 33	$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,388 04	$188,099 41
Propriétés foncières		123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions		136,161 00
Primes en voie de recouvrement		27,623 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se font assurer par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman,	Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy,	Fred'k Camerden,
John Phelps,	J. L. Harris,
Adam Thomson,	Andrew Stewart,
Henry Abraham,	Joseph Stone,
P. N. Strong,	George Martin,
Victor Meyer,	Alfred Moulton,
Joseph Bowling,	L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay,	Edward Nalle,
Jno. M. Sandidge,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	John Brunsao,
Jos. B. Wolfe,	Wm. H. Matthews
R. B. Post,	John V. Moore,
	Paul F. Mortimer.

23 mai—

Dixième état de situation annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company.

37.........Rue Carondelet.........37

Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

Les directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1876—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$320,154 20	
Sur risques de rivières	289,692 49	
Sur risques de mer	46,808 03	
		$656,664 82
En moins:		
Primes non expirées 1876	$ 86,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		97,553 21
Montant net des primes		$559,071 61
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24	
" " de rivières	191,653 86	
" " de mer	19 593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurances	36,233 83	
Réfaction (rebate)	14,046 43	
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,488 91	
Bureau des assureurs de la N.O.	8,649 05	
Dépenses générales brutes	44,458 29	
		$436,355 27
Balance		$122,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes		108,285 52
		$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76
L'actif de la compagnie est comme suit:		
En caisse		$378,834 71
Comptes en voie de recouvrement		41,622 96
Effets à recevoir, en garantie		455,884 21
Effets à recevoir pour primes		25,084 53
Actions de banques et autres actions		257,448 16
Bons de la ville et autres bons		106,303 96
Bons du Masonic Grand Lodge		5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall as'n		5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans		2,090 00
Propriétés foncières		75,895 85
Total		$1,353,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 15 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
MOSES GREENWOOD, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

W. A. Johnson,	W. C. Raymond,
Jno. I. Noble,	T. Lytt Lyon,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	S. H. Boyd,
Jno. I. Warren,	Joseph McElroy,
H. T. Buckner,	E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander,	Cyrus Bussey,
A. A. Yates,	Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams,	B. F. Eshleman,
Isaac Scherck,	Wm. C. Black,
R. M. Walmsley,	Charles Chaffe,
A. H. May,	J. C. Jurey,
	Wm. Hartwell.

21mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIEME ETAT

De situation de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876:

Primes de feu		$78,474 17
Primes de rivières		11,878 36
Primes de mer		7,276 53
		$97,629 06
En moins—primes remboursées		1,738 24
		$95,890 82
Primes payées dans l'année:		
Pertes par le feu		$9,701 77
Pertes sur les rivières		8,781 79
Pertes sur mer		1,937 76
		$20,421 32
Réassurances		2,457 51
Loyer		1,999 98
Taxes		5,565 93
Réfaction (rebate)		9,723 81
Dépenses, escompte et intérêt		6,283 13
Réservé pour risques non expirés		23,568 00—70,119 68
		$25,771 14
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis		2,359 67
Prêts garantis par hypothèque		19,404 96
Effets à recevoir pour primes		5,329 59
Actions, bons et autres garanties		149,701 66
Propriétés foncières		10,651 88
Primes en voie de recouvrement		17,137 33
En caisse		37,753 98
		$249,339 14

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.

JAS. FAHEY,
Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.

—Directeurs—

V. MAIGNAN,	H. GALLY,
A. BONNECAZE,	J. BAYLE,
B. SALOY,	A. B. BROUSSEAU,
H. LABASSE,	L. D. SARPY,
	A. CHIAPELLA.

7mai—1m

VENTES JUDICIAIRES

Francois L. Fernandez vs. Patrick Clark.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 8,271.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, et du consentement des parties y intéressées, je procéderai le LUNDI, dix-neuf de Juin 1876, à 10 heures et demie, en face de mon entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, 2me District, à la vente publique et adjudication de—

Vingt (20) vaches et un veau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

8juin—3t

Succession de Prosper Thibodeau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,783—En vertu d'un ordre de vente rendu le 2 Juin 1876, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, 8 de Juillet 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

UN terrain situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Seguin, Delaronde, Barthelemy et Peters et désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte de partage entre Prosper Thibodeau et J. Hatter, au rapport de G. Durand, notaire public en cette ville, en date du 17 septembre 1870, mesurant, (le dit terrain), quinze pieds ou ze pouces et 8 lignes et demi de face à la rue Seguin sur cent soixante-cinq pieds deux pouces et deux lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

6juin—3t

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

104.........RUE DU CANAL.........104

VINGT-DEUXIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai, 1876, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$115,443 69	
Sur risques de mer	37,203 87	
Sur risques de rivière	46,769 26	
Total des primes	$199,516 22	
En moins—les primes non expirées	114,604 00	
Montant net des primes le 31 mai 1876	$684,912 22	
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 89,911 42	
Sur risques de mer	55,744 22	
Sur risques de rivière	35,405 72	
	$181,061 ?7	
Taxes	53,112 31	
Réassurances et primes remboursées	26,14? 22	
Dépenses et quinze pour cent de réfaction (rebate), intérêt en moins	51,48? 48	
	$311,8?5 88	
Bénéfice	$ 73,106 24	

L'actif de la Compagnie est comme suit—

Propriétés foncières	$ 276,510 82
Bons de la ville	110,419 50
Actions de banque, de chemin de fer et autres actions	109,972 16
Billets garantis par hypothèque	391,394 34
Effets à recevoir	80,160 20
Primes en voie de recouvrement	85,245 30
Bons d'Etat	
Actions de compagnies d'assurance	1,780 00
Actions du Valette Dry Dock Company	10,400 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yark Company	4,000 00
Bons hypothécaires, Turner's Association	2 000 00
Bons hypothécaires, Odd Fellows Hall	5,000 00
Jugement des billets hypothécaires	1,313 00
En caisse	98,815 21
	$1,084,714 53

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY, Président
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle Orléans

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 3 juin 1876.

JAMES FAHEY, notaire public.

Le 3 juin 1876, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande ....

DIRECTEURS

P. MASPERO,	ED. TOBY,
D. FATJO,	P. FOURCHY,
S. Z. RELF,	M. W. SMITH,
CHAS. LAFITTE,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,

8 juin—

LOUISIANA SAVINGS BANK

—AND—

Safe Deposit Company.

Au No 51 de la rue du Camp.

CAPITAL..................$500,000

R. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.

—DIRECTEURS—

ED. CONERY,	FRED. WING,
J. H. KELLER,	W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE,	JAS. JACKSON,
	R. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12oct 75—1an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLEANS.

INCORPOREE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	G. H. Braughn,	H. Curtius,
C. Bel Bondio,	P. W. Dielmann,	L. Godchaux,
A. Gaiser,	L. Grunewald,	J. Hassinger,
G. Juergens,	J. Kohn,	J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer,	H. Oertling,	Paul Lettellier,
H. Redwitz,	Frank Lewis,	H. Schulz,
R. F. Theurer,	Frank Vatter,	J. J. Weckerling
J. A. Webert,	H. Zuberbier,	F. M. Ziegler.

5 juin—1 an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet,

A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1867, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan,	A. B. Brousseau,
L. D. Sarpy,	A. Bonnecaze,
B. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally,
	A. Chiapella.

15fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

OFFICIERS.

D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd.
CHAS. J. LEEDS, 3ème.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke,	J. I. Gaines,
C. J. Leeds,	C. Schneider,
S. Jamison,	Carl Kohn,
A. Moulton,	T. L. Bayne,
E. A. Palfrey,	D. Urquhart,

28mars 75—1an.

RAPPORT ANNUEL

DE LA

Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 Janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions, " "	25
Décès, " "	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.

Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$320 00	
Honneurs funèbres et dépenses	135 00	
Total		$455 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$142 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875		$ 2,075 63
Reçu de membres, pour quotités, assessments et amendes		1,933 25
Reçu d'autres sources		132 10
Total		$ 4,141 34
Dépenses par comité de secours	$ 465 00	
Dépenses pour divers	804 94	$ 1,269 94
En caisse ce jour		$ 2,871 90

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	299 93
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Maréchal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr. EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE,
VALSIN VIGNAUD,
L. H. VON GOHREN,
A. J. BEREY.

16janv—1t

VENTES A L'ENCAN

PAR E. BREAUX.

Meubles! Meubles!

PAR E. BREAUX, encanteur, J. B. Crozat, crieur.—Il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 10 courant, à 11 heures A. M., à son bureau d'encan, 132 rue Chartres, un lot de meubles, livres, verreries, &c., sans réserve. 10juin—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

VENTE PEREMPTOIRE DE PROPRIETES améliorées de valeur, dans le Deuxième District, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UNE RESIDENCE en briques à trois étages, No 145 rue des Remparts, entre Toulouse et St-Pierre.

UNE MAISON double, No 225 rue Robertson, entre Ursulines et St-Philippe.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 46 de la rue Royale. — SAMEDI, 10 juin 1876, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre Douane et Canal, pour effectuer un partage entre les héritiers de Moret et LeBlanc.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet 74, borné par les rues Robertson, Claiborne, Ursulines et St-Philippe, mesurant 32 pieds de face à la rue Robertson, sur 127 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double, en bois, contenant quatre chambres et quatre cabinets, quatre citernes, cuisine à deux étages, ayant quatre chambres, bâtisse dans la profondeur, avec deux chambres, lieux d'aisance, &c. Cette propriété porte le No municipal 225, rue Robertson.

UN LOT DE TERRE avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St Pierre et Bassin, désigné par le No 10, mesurant 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur 80 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une résidence en briques, à trois étages, contenant deux chambres à chaque étage, une cuisine à trois étages, en briques, avec quatre chambres, le tout couvert en ardoises, lieux d'aisance, water-works, &c. Cette propriété porte le No municipal 145 rue des Remparts.

Termes et conditions—Moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque spéciale avec lien du vendeur et privilége et intérêt de huit pour cent par an, de la date à parfait paiement, ainsi que la clause de cinq pour cent pour honoraires d'avocats dans l'éventualité de poursuites judiciaires pour le paiement des dits billets. Les bâtisses devront être tenues assurées et les polices transférées aux parties intéressées, ainsi que toutes les autres clauses usuelles. Les billets devront être divisés en coupons, si on le désire. Les acquéreurs auront à payer en sus du montant de l'adjudication les taxes de 1876, actuellement exigibles, et seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant F. D. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs.

20mai—30, 4 jusq. la vente.

PAR MACON, ELLISON & CO.

Occasion pour les travailleurs d'avoir des demeures.

Soixante-quatorze terrains situés dans le troisième district, dans un quartier très peuplé, derrière la presse à coton de la Levée.

Termes longs et extraordinairement faciles.

PAR MACON, ELLISON & Co., Albert Paul, encanteur—Bureaux, No 29 de la rue Carondelet—SAMEDI, 10 juin 1876, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'enchère publique—

SOIXANTE-QUATORZE TERRAINS DE PRIX, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues suivantes: Bons-Enfants, Marais, Presse à Coton, Montégut, Urquhart, St. Ferdinand, Villeré, Robertson et Claiborne. La terre est haute et le voisinage bien amélioré.

—Egalement—

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Cascalvo, St. Ferdinand, Moreau et Montégut. Le dit terrain a environ 35 pieds de face à la rue Cascalvo, sur environ 60 pieds de profondeur.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un crédit de 1, 2, 3, 4 et 5 ans; 6 pour cent d'intérêt et les autres clauses et garanties habituelles.

Les actes de vente pardevant James Fahey aux frais des acquéreurs. 28 mai—4, 10 juin.

ELITE CLUB ROOM,
40.........Rue St-Louis.........40
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
18déc—1an

Le Docteur Ferrière
ENTREPREND, avec succès, la guérison de toutes les maladies chroniques. 214, rue Delord, entre Baronne et Carondelet. Consultations: de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern) nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont prouvés par l'agriculture, sont appréciés, pour leur pureté, leur durée et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à aux nombreux consommateurs du Sud; ils en ont fait l'essai et les ont reconnu, à l'unanimité, comme les meilleurs engrais de l'époque.

Notre grande expérience et les facilités que nous avons nous donnent d'incontestables avantages sur tous les concurrents.

Le Dr Joseph Albrecht, dont la réputation de chimiste est bien établie, dirige la fabrication; il ne néglige rien pour faire un Super Phosphate qui rende au sol la nourriture minérale que la culture lui enlève.

C'est le premier des engrais pour la production du coton, du sucre et des céréales. Nous désirons seulement qu'on l'essaie puis qu'on le compare avec les nombreuses imitations inutiles qui se débitent ailleurs sous les noms d'engrais, de guano, &c.

Voici nos prix sur la base du comptant ou de billets acceptés en ville à satisfaction:

Super Phosphate d'os par tonneau de 2000 livres........$65
Os purs moulus fins, par tonneau de 2000 livres........$45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de dix pour cent aux personnes qui en achètent de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL,
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs-Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux,

No 14 de la rue de l'Union,

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—m

POUR FAIRE DE MEILLEURES RECOLTES, EMPLOYEZ LE SUPER PHOSPHATE DE STERN ET LES OS PURS (RAW BONE) DE STERN

Commercial Insurance Company of New-Orleans.

Au No 120 de la rue de la Commune.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année, expirée le 31 mars 1876		
Feu	$53,303 07	
Mer	6,460 75	
Rivières	57,348 44	$117,0?2 26
Plus—Risques non expirés le 31 mars 1875	17,300 00	$13?,?22 26
Payé—		
Pertes par le feu $22,041 98		
" sur mer 36 97		
" sur les rivières 57,031 46	$79,110 41	
Réfaction (rebate)	15,153 03	
Réassurances, taxes, moins loyer, dépenses casuelles, frais, profits et pertes, intérêts	28,278 08	$122,557 12
Réservé pour primes non expirées		11,575 12
ACTIF.		
Effets à recevoir	$222,938 33	
Mobilier	4,932 33	
Actions Harbour Boat	3,350 00	
Actions de banques et de compagnies d'assurance	7,687 22	
Bons de la ville	1,520 00	
En suspend	980 95	
Comptes à recouvrer	18,790 42	
En caisse	45,676 68	$306,626 50

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

L. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 21 mars 1876.

EDWARD IVY, Notaire Public.

AYANT vendu la MANUFACTURE D'EAU DE SELTZ No 219, rue Royale, appartenant à M. Léon Pierre et à moi, à M. Daniel Hynes je le recommande, par le présent, à la faveur des clients, et sollicite pour lui le même patronage libéral qui nous a été accordé.

PAUL LETELLIER.

Attendu que les conducteurs ont quitté le service et que les clients pourraient se trouver court d'Eau de Seltz, ils pourront être promptement servis s'ils veulent bien adresser une carte postale à DANIEL HYNES,
219, rue Royale.
6juin—

VENTES A L'ENCAN (?)

PAR D. E. MORPHY & SON.

Foin. Foin. Foin.

PAR D. E. MORPHY & SON—Vente—Morphy encanteur.—Il sera vendu LUNDI, 12 juin 1876, à dix heures et demie du matin, sur la Levée, au pied de la rue Gravier—

400 balles Foin.

Conditions—Comptant.

PAR S. GUINAULT.

Succession de Paul Kohl Parnes.

Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR S. GUINAULT, encanteur — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 10 juin 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale. En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1876—

Deux lots de terre contigus à l'encoignure des rues Bagatelle et Grands hommes, ensemble les bâtisses et améliorations. Les terrains mesurent ensemble 60 pieds (environ) de face à la rue Bagatelle sur 90 pieds de face à la rue des Grands hommes.

Pour les conditions et les descriptions des terrains et des améliorations se référer aux avis publiés dans le REPUBLICAN et au plan à la Bourse.

7juin—

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis immédiatement après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 30 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch...
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Tchoupitoulas.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 15, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazine et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Ha...
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rochebiave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Bassin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
*232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Coin Raynes et Dauphine.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,354 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquels la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignée ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1876; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver-